



Gâtinais IMMOBILIER
11, grande rue
91490 MILLY-LA-FORêt
Contact@gatinais-immobilier.com
01.64.99.63.65

**TOUS NOS BAREMES SONT DES HONORAIRES MAXIMUM,
ILS RESTENT TOUTEFOIS ADAPTABLES
EN FONCTION DE LA SITUATION**

BARÈME HONORAIRES

- De 0 à 99 999 € : **10 %ttc**
- De 100 000 à 149 999 € : **9 %ttc**
- De 150 000 à 199 999 € : **8 %ttc**
- De 200 000 à 249 999 € : **7 %ttc**
- De 250 000 à 299 999 € : **6 %ttc**
- Plus de 300 000 € : **5 %ttc**

BARÈME HONORAIRES TERRAIN

- Moins de 20 000 € : **Forfait 2 000 €**
- Ius de 20 000 € : **10 % ttc Maximum**



Gâtinais IMMOBILIER
11, grande rue
91490 MILLY-LA-FORÊT
Contact@gatinais-immobilier.com
01.64.99.63.65

**TOUS NOS BAREMES SONT DES HONORAIRES MAXIMUM,
ILS RESTENT TOUTEFOIS ADAPTABLES
EN FONCTION DE LA SITUATION**

HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION LOCATIVE
Honoraires de gestion locative

**6,83 % HT soit 8,20 % TTC du montant des encaissements,
hors dépôt de garantie**
**Taux de gestion dégressif selon le nombre de logements
confiés**
Une étude personnalisée vous sera proposée en agence

ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS (GLI)
2,50 % TTC du quittancement total (loyer + charges)



HONORAIRES DE LOCATION

Conformément au décret n°2014-890 du 1er août 2014, applicable depuis le 15 septembre 2014, les honoraires liés à la mise en location sont partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire, selon le barème réglementaire en vigueur (susceptible d'être révisé en fonction de la législation) :

Visite du logement, Constitution du dossier, Rédaction du bail
8 € TTC/m² (soit 6,67 € HT/m²)

État des lieux d'entrée :

3 € TTC/m² (soit 2,50 € HT/m²) à la charge du bailleur
3 € TTC/m² (soit 2,50 € HT/m²) à la charge du locataire

Rédaction d'un avenant au bail de location (à la charge du demandeur) :
200 € TTC (soit 166,66 € HT)

HONORAIRES OFFERTS

État des lieux de sortie :

Offert en cas de relocation du bien par GATINAIS IMMOBILIER

1er rendez-vous d'expertise sinistre :

Offert

Interventions liées à la gestion technique courante du bien (suivi des petits travaux, accompagnement du locataire ou du bailleur dans la remise en fonctionnement d'un équipement, gestion de sinistre simple, etc.) :

Offertes dans le cadre du mandat de gestion